

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

relatif à un changement de
catégorie en qualité de sapeur-
pompier volontaire de l'infirmier
Gilles MARCHAL du CIS ST
JUERY

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les avis du chef de groupement territorial et du chef de centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers
volontaires en date du 7 mars 2016,

VU l'avis favorable du comité de centre de ST JUERY,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'infirmier Gilles MARCHAL, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de ST JUERY, est
nommé au grade de sapeur 2^{ème} classe à compter du 9 mars 2016.

Article 2 : A cette même date, il est mis fin à la fonction d'infirmier de sapeur-pompier volontaire.

Article 3 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **31 MARS 2016**

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.**